

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**RÈGLEMENT 2021-11 DE DÉLÉGATION ENCADRANT LES TRAVAUX
PAVAGE VILLAGE, RÉOLUTION 2021-141**

ATTENDU que les travaux adjugés suivant la résolution 2021-141, appel d'offre 2021-12 Pavage Village, seront entrepris en septembre et s'échelonneront jusqu'en octobre;

ATTENDU que le processus électoral municipal prévoit une période où le conseil pourrait ne pas siéger;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Est délégué au directeur général et à la directrice générale adjointe le pouvoir d'autoriser, sur avis des ingénieurs, des modifications, avis de changement, directives de chantier et autres décisions similaires dans le cadre des travaux autorisés suivant la résolution 2021-141, nonobstant les limites de montant des dépenses autorisées par le règlement 08-12 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire, notamment l'article 2.2, et le règlement 2018-02 sur la gestion contractuelle, notamment l'article 9;

Article 3

Le présent règlement a préséance sur tout autre règlement;

ADOPTÉ À BRIGHAM, CE _____.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier

ÉTAPES LÉGALES

NOUS, SOUSSIGNÉS, RESPECTIVEMENT MAIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM, CERTIFIONS PAR LA PRÉSENTE QUE LE RÈGLEMENT 2021-11 DE DÉLÉGATION ENCADRANT LES TRAVAUX DE PAVAGE VILLAGE, RÉOLUTION 2021-141 A FRANCHI LES ÉTAPES LÉGALES SUIVANTES :

1. **Avis de motion** Le 7 septembre 2021 min. 2021-235
2. **Adoption du projet de Règlement 2021-11** Le 7 septembre 2021 min. 2021-236
3. **Adoption du Règlement Numéro 2020-09** Le 16 septembre 2021 min.
4. **Avis de promulgation** Le

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier